

## Et puis n'écoutez pas celles et ceux qui vous disent :

• Si vous n'avez pas fait la demande en première année, vous ne pouvez plus jamais la faire :

**FAUX!**

• Si vous n'y avez pas eu droit parce que vos revenus étaient trop élevés, vous ne pourrez jamais l'avoir :  
**FAUX**, car vos revenus peuvent changer d'une année à l'autre.

• Si votre enfant double, il ne pourra jamais l'avoir :

**FAUX!**

• Si vous l'avez eue pour un enfant, vous ne pourrez pas l'avoir pour les autres :

**FAUX!**

• Si votre enfant est en internat, vous n'y avez pas droit :

**FAUX!**

• L'école saura que vous avez une bourse pour votre enfant :

**VRAI** car l'école peut compléter une case spécifique sur la demande papier

**OU**

**FAUX** car vous pouvez demander une attestation de fréquentation scolaire.

**ATTENTION**, l'école est tenue au secret professionnel et ne peut pas divulguer l'information de votre demande



## Bourse d'études ?

Domage, l'enseignement n'est toujours pas gratuit en Belgique.

Cependant, pour des jeunes qui sont dans l'enseignement obligatoire des bourses d'études existent.

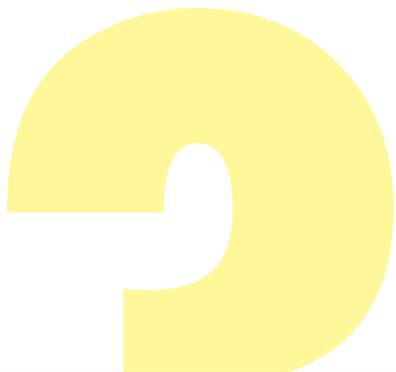
Peut-être pourriez-vous en bénéficier?

Dans ce dépliant, vous trouverez toutes les informations à ce sujet.

Pour les personnes qui savent et aiment surfer sur internet, vous pouvez aussi vous informer sur le site officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles via :

<https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-secondaires/>





## Qu'est-ce qu'une bourse d'études ?

C'est une somme d'argent que l'État accorde pour une année scolaire par jeune, lorsque les parents ont des bas revenus. Lorsqu'elle est accordée, cette somme d'argent est utilisée librement par les parents pour payer des frais liés à la scolarité de leur jeune. La somme dont vous pourriez bénéficier peut varier de 90€ à 4000€ pour une année scolaire selon votre situation et la législation en cours.



## Est-ce pour vous ?

Vous pouvez bénéficier d'une bourse d'études à condition qu'au moins un enfant soit inscrit dans l'enseignement secondaire de plein exercice (ordinaire ou spécialisé, général, technique, professionnel, secondaire complémentaire [EPSC/ infirmier(e) breveté(e)]), **ET** en fonction de vos revenus (revenus du ménage, revenus cadastraux) **ET** selon la nationalité et le parcours scolaire de l'enfant.

## Comment faire pour introduire une demande de bourse d'études ?

Vous pouvez introduire la demande chaque année à partir du **1er juillet jusqu'au 31 octobre** de l'année scolaire pour laquelle vous espérez en bénéficier.

**Vous pouvez l'introduire de 2 manières :**

### • Si l'ordinateur est facile pour vous :

alors vous introduisez la demande par le formulaire « électronique » qui se trouve sur le lien à l'arrière de ce dépliant. Vous recevrez instantanément un accusé de réception et un numéro de dossier dans votre boîte mail.

**Attention**, il est impératif d'avoir un lecteur de carte d'identité.

### • Si l'ordinateur est compliqué pour vous :

alors vous pouvez introduire la demande sur un formulaire « papier » que vous envoyez par la poste. Vous pouvez demander ce document à l'école ou vous pouvez le télécharger sur le lien internet qui se trouve à l'arrière de ce dépliant. Vous recevrez un accusé de réception après encodage de votre demande, dans le courant de l'année scolaire. Cela prend plus de temps.

## Est-ce que c'est compliqué d'introduire une demande ?

Si on n'aime pas les papiers à remplir, si on est stressé parce qu'on a plein de choses à gérer, si on a peur de ces démarches, si on est surchargé par des problèmes, oui, ça peut être compliqué.

Mais ce serait dommage de passer à côté. Donc, n'hésitez pas à vous faire aider par des associations proches de chez vous comme les AMO (action en milieu ouvert) ou les Plans de Cohésion Sociale (PCS), les Maison de Jeunes (MJ), le CPAS, etc.

**Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté [RWLP] est aussi disponible pour vous aider dans ces démarches.**

### Comment ? :

Nous pouvons vous aider à remplir votre demande sur l'ordinateur ou sur papier.

Nous pouvons vous orienter vers une association ou un service proche de chez vous qui fera cela avec vous

**OU**

**Vous pouvez contacter Lula Baguet, en lui téléphonant ou en lui envoyant un sms au 0473/56.54.60 lui demandant de vous recontacter, soit par mail à l'adresse suivante: [l.baguet@rwlp.be](mailto:l.baguet@rwlp.be)**

